

Le 24 octobre 2022

Assermentation de M^{me} Anita R. Neville à titre de 26^e lieutenant-gouverneure du Manitoba

M^{me} Anita Neville, P.C., députée, a été assermentée aujourd'hui à titre de 26^e lieutenant-gouverneure du Manitoba lors d'une cérémonie dans la Chambre de l'Assemblée législative.

Elle succède à titre de représentante du Roi à l'honorable Janice C. Filmon, qui occupait cette fonction depuis le 19 juin 2015.

« M^{me} Neville connaît une longue et admirable carrière au sein de la fonction publique et redonne depuis longtemps à sa communauté. Je n'ai aucun doute qu'elle sera une formidable lieutenant-gouverneure, mentionne la première ministre, M^{me} Heather Stefanson. Je tiens également à remercier l'honorable Janice C. Filmon et l'honorable Gary Filmon pour leurs années de dévouement et de service exemplaire envers les citoyens du Manitoba. »

L'honorable Anita Neville a une longue et impressionnante expérience au sein de la fonction publique. Elle a notamment représenté les Manitobains à titre de députée de la circonscription de Winnipeg–Centre-Sud à la Chambre des communes de 2000 à 2011. Elle a également exercé les fonctions de secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine. Elle a présidé la commission scolaire de la Division scolaire de Winnipeg pendant plusieurs années et, avant d'entamer sa vie publique, a travaillé comme experte-conseil en développement économique.

M^{me} Neville est la troisième femme et la première personne juive à occuper le poste de lieutenant-gouverneure du Manitoba.

C'est le juge en chef, l'honorable Richard Chartier, qui lui a fait prêter son serment d'entrée en fonction, en présence de la première ministre, des ministres, des députés, de représentants de la magistrature et des forces armées ainsi que d'invités.

Parmi les invités officiels se trouvaient des représentants de la gouverneure générale, du Bureau du Conseil privé et du ministère du Patrimoine canadien.

Les lieutenants-gouverneurs sont nommés par la gouverneure générale sur recommandation du premier ministre et représentent le Roi dans leurs provinces respectives. Ils remplissent les rôles et fonctions du Roi, notamment en accordant la sanction royale aux lois provinciales, en inaugurant les sessions législatives avec le discours du Trône et en assermentant les membres du Conseil exécutif.